Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Châteauguay, tenue sous la présidence de Madame Ginette Gagnon Dumas, le 28 mars 2023, à 18 h 30, en virtuel

Conseil d'administration

Étaient présents :
Mme Ginette Gagnon Dumas, présidente
M. Stéphane Messier, vice-président
Mme Pascale Sauvé, secrétaire
Mme Céline Chicoine Boudrias, administratrice
M. Jean-Pierre Lefoll, administrateur
M. Angelo Turchetta, administrateur

Étaient absents :
M. Samuel Tremblay Hamelin, administrateur
Mme Angélique Merino-Grenier, administratrice de la relève

34 présences

Ouverture de l'assemblée : 18 h 30 avec une vidéo corporative d'ouverture.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Mme Ginette Gagnon-Dumas, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale annuelle aux membres qui se tient entièrement et exclusivement à distance.

Elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou en soutien à savoir Mmes Natalie Tremblay, directrice générale, Pascale Sauvé secrétaire du conseil d'administration assistée par Sylvie Gagnon, adjointe à la direction générale.

Elle informe que tel qu'il était précisé à l'avis de convocation, la présente formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée. Elle ajoute que ces votes en différé seront faits pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

Elle précise que seul un membre de plein droit admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct, et en différé.

Elle présente la vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

La présidente invite la secrétaire, Mme Pascale Sauvé, à transmettre aux membres les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

La présidente mentionne que considérant qu'il y aura de la votation en direct et à distance, il y a lieu de nommer deux personnes scrutatrices. Elle propose donc, à titre de scrutatrices les gestionnaires suivantes : Mmes Julie Charland et Sylvie Gagnon.

Sur proposition dûment faite par Mme Marie-Ève Hamel et appuyée par M. Stéphane Messier, il est résolu que Mmes Julie Charland et Sylvie Gagnon agissent comme scrutateurs pour la durée de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente invite la secrétaire à présenter l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée

   1.1. Mot de bienvenue
   1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

   2.1. Règles pour participer à l'AGA
   2.2. Nomination des personnes scrutatrices
   2.3. Adoption de l'ordre du jour
   2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

   3.1. Rapport du conseil d'administration
   3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   3.3. Rapport financier
   3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

   5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
   5.2. Élection des membres du conseil d'administration
      5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
      5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
      5.2.3. Présentation des personnes candidates
      5.2.4. Élection par acclamation
   5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente demande un proposeur et un appuyeur pour l'adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite par Mme Francine Grenier Laberge et appuyée par Mme Chantal Lachance, il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel qu'il a été présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 AVRIL 2022

Le procès-verbal ayant été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse, la présidente demande une proposeur et un appuyeur pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 11 avril 2022.

Sur proposition dûment faite par Mme Céline Chicoine Boudrias et appuyée par M. Roger Payant, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 11 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente présente les membres du Conseil d'administration, et livre son rapport sur les principales réalisations de l'année financière 2022. Elle souligne entre autres l'excellence des résultats financiers et plusieurs initiatives pour soutenir la collectivité, notamment le Fonds du Grand Mouvement, le Fonds C, l'investissement dans les écoles primaires et secondaires du centre scolaire des Grandes-Seigneuries et de la Commission scolaire New-Frontiers et les bourses d'études. Elle a terminé en transmettant des remerciements aux employés, à la directrice générale, aux 22 811 membres ainsi qu'aux 1 100 membres qui ont répondu aux sondages de satisfaction.

5. RAPPORT DE SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente présente son rapport sur la surveillance des trois règles déontologiques pour la dernière année, à savoir

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

6. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2022

La présidente cède la parole à la directrice générale. Avant de livrer les résultats, elle commente ceux du grand groupe coopératif auxquels la Caisse contribue.

Avant de présenter les faits saillants du rapport financier de la Caisse, les membres sont invités à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers et ce dans le but d'expliquer les modifications liées à leur présentation.

Une deuxième capsule vidéo est présentée afin de présenter les résultats de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Pour terminer ce volet, la directrice générale mentionne que l'année 2022 a été une année exceptionnelle à plusieurs égards. D'abord, la Caisse a encore connu une croissance hypothécaire importante. Ensuite, la Caisse a accueilli 901 nouveaux membres, ce qui témoigne de la posture de choix qu'a la Caisse dans son marché.

Elle souligne également la prolongation des horaires d'accueil les lundis, mardis et mercredis jusqu'à 17 heures.

La directrice générale profite de l'occasion pour remercier son équipe qui travaille dans l'intérêt des membres et les administrateurs pour leur confiance et leur implication.

La présidente demande s'il y a des questions. Aucune question.

7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM) ET DES AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

La présidente livre le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et faire part des autres engagements.

Elle mentionne qu'en 2022, la Caisse a remis un montant total de 301 002 $ représentant 224 142 $ pour le Fonds d'aide au développement du milieu et 76 860 $ pour les dons et commandites, et ce, pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités.

Elle rappelle l'adoption en 2021 d'un plan d'engagement et de proximité qui défini les priorités d'investissement spécifique à notre milieu, à savoir 1) la jeunesse 2) l'environnement et le développement durable et 3) la santé et les saines habitudes de vie. Elle présente quelques exemples de projets soutenus de manière cohérente avec lesdites priorités en 2022.

Elle poursuit en faisant la présentation de l'utilisation du FADM et commente le tableau ci-dessous :

NOTE : CE CONTENU EST OBLIGATOIRE
La Fédération nous fournira les données de votre caisse.

Fonds d'aide au développement du milieu

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		**516 k$**
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		203 k$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	224 k$	
Récupération d'impôt	(58) k$	(166) k$
Solde au 31 décembre 2022		**553 k$**

Elle termine en démontrant la répartition des dons et commandites par secteur d'activités.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Claude Boileau demande la raison de tenir une assemblée générale annuelle en ligne plutôt qu'en présentiel ou à la fois le faire en hybride.

À cette question, la présidente souligne que cette décision relève du Conseil d'administration qui s'est penché sur la question il y a quelques temps. En raison des coûts importants exigés pour tenir une assemblée en présentiel et le peu de membres qu'un tel événement attire, le conseil d'administration a jugé bon de privilégier le présent mode qui permet à plus de membres d'assister en direct ou en réécoute. Par ailleurs, le conseil d'administration était préoccupé par l'utilisation des deux modes en même temps en raison des contraintes technologiques. Toutefois, elle mentionne que certaines caisses tiendront leur AGA en mode hybride et que nous tiendrons compte de leur expérience pour une prochaine année. Elle mentionne que le commentaire a été entendu.

Mme Marie-Claude Hamelin, exprime pour sa part qu'elle apprécie le mode virtuel mais que le mode hybride serait idéal pour la conciliation travail-famille.

M. Guy Patenaude demande le nombre de membres qui assistent présentement à l'assemblée. La présidente mentionne que 30 personnes étaient en ligne actuellement. Une question similaire a été posée par M. André Laberge.

La directrice générale ajoute que la réécoute possible sur *AccèsD*, permettra à plus de membres de l'écouter. Elle mentionne qu'en 2022, ce sont 477 membres qui ont voté en différé.

9. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS QUI FERONT L'OBJET D'UN VOTE EN DIFFÉRÉ

Avant de présenter des propositions sur le partage des excédents qui feront l'objet d'un vote en différé, la présidente invite les membres à regarder une capsule vidéo présentant l'élément distinctif de notre coopérative : les ristournes individuelles et collectives.

La présidente invite la directrice générale, Mme Natalie Tremblay, à présenter le projet de répartition des excédents et le projet de ristournes.

Elle présente la proposition de répartition des excédents pour l'année 2022, et l'explique.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins de Châteauguay

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	4 879 k$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	26 484 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	166 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	8 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	31 537 k$
Affectation au FADM	(202) k$
Affectation à la RRE	(7 279) k$
Affectation à la réserve générale	(24 056) k$
Solde des excédents à répartir	0

Elle mentionne que ce qui a trait aux ristournes, le conseil d'administration propose à l'assemblée un montant de 1 541 140 $ à verser aux membres via des ristournes individuelles et 202 149 $ en ristournes collectives via le Fonds d'aide au développement du milieu, et ce, pour un grand total de 1 743 289 $.

Elle poursuit en commentant la proposition sur la répartition des excédents annuels :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME PARTICULIERS	ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE $
RISTOURNE **VOLUMES**[1]			
Comptes	0,58		196 k$
Épargne et placements			193 k$
Fonds			58 k$
Prêts et marges de crédit			491 k$
RISTOURNE **ASSURANCES**[2]	23 $/1 000 $ de prime		213 k$
RISTOURNE **CARTES DE CRÉDIT**[2]	0,58 $/1 000 $ d'achats nets		109 k$
RISTOURNE **PRODUITS**[2]	Montant de 50 $[3]		250 k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT **EN GESTION DE PATRIMOINE**[2]	Montant de 23 $/1 000 $ d'honoraires et de commissions		31 k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 541 k$

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée. [2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. [3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Maintenant que les membres connaissent la recommandation du Conseil d'administration, la présidente demande un proposeur et un appuyeur.

Mme Francine Grenier Laberge propose la recommandation de partage des excédents, appuyé par Mme Marie-Ève Hamel.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote en différé.

10. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

10.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Elle débute en précisant les différents rôles pour ce volet. Elle mentionne donc qu'elle agira comme présidente d'élection et que Mme Natalie Tremblay, à titre de secrétaire adjointe d'élection puisque Mme Pascale Sauvé est sortante de charge.

10.2 Rapport du comité de mise en candidatures

Avant de livrer son rapport, la présidente d'élection rappelle la démarche du profil collectif enrichi et les cibles de compétences et de représentativité que le conseil d'administration s'est doté pour bien représenter les intérêts des membres et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

Elle poursuit avec la lecture du rapport du comité de mises en candidatures qui indique notamment que le processus d'appel de candidatures a débuté le 17 janvier 2023 et mentionne les modes de diffusion.

L'appel de candidatures avait comme objectif de rechercher des membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Au niveau des compétences : la comptabilité, le droit/déontologie, le développement durable
- Au niveau de la représentativité : deux femmes et deux hommes pour maintenir la parité et que les personnes non binaires étaient invitées à soumettre leur candidature
- Au niveau des groupes d'âge : trois membres de 35-49 ans et 1 de 50-64 ans
- Au moins une personne représentant la diversité ethnoculturelle

Cela dit, elle mentionne que quatre postes sont à combler mais que suivant la démission récente de l'administrateur M. Gabriel Vachon, le nombre de postes à combler s'élèvent maintenant à cinq.

Aussi, elle souligne qu'à l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu cinq candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi et les présente :
M. Stéphane Hudon
Mme Chantal Lachance
Mme Dominique Lafleur
M. Luc L'Écuyer
Mme Pascale Sauvé

La présidente d'élection ajoute qu'un document de présentation de tous ces candidats est disponible sur le microsite de la Caisse. Elle mentionne qu'il inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil financier.

La présidente d'élection mentionne qu'étant donné que le nombre de candidatures admissibles est égal au nombre de postes à pourvoir, les candidats sont élus par acclamation.

11. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS

La présidente d'élection rappelle aux membres que les votes en différé porteront sur les éléments suivants :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Elle transmet les indications aux membres quant au processus de vote sur AccèsD en ligne ou AccèsD mobile qui se tiendra dès le 28 mars 2023, immédiatement après la présente assemblée générale, pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 1er avril 2023, et mentionne que les résultats seront publiés de 24 à 48 heures après cette période sur le microsite de la Caisse.

FIN DE L'ASSEMBLÉE

La présidente remercie les membres pour leur participation, elle félicite les administrateurs élus et remercie Messieurs Jean-Pierre Lefoll et Angelo Turchetta dont les termes se terminaient ce soir et qui ont décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Elle transmet ses remerciements aux personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée générale et finalement remercie les administrateurs et le personnel pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

L’assemblée est ajournée à 20 h 06.

12. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Reprise de l’assemblée générale annuelle le xxx

Suivant la période de votation de quatre jours, la présidente d’élection a pris connaissance des résultats, et les diffuse sur le microsite de la Caisse.

Suivant la première proposition dûment proposée et appuyée, il est résolu d’accepter la répartition telle qu’elle a été présentée le 28 mars dernier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins de Châteauguay

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	4 879 k$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	26 484 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	166 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	8 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	31 537 k$
Affectation au FADM	(202) k$
Affectation à la RRE	(7 279) k$
Affectation à la réserve générale	(24 056) k$
Solde des excédents à répartir	0

et de verser une somme de 1 541 140 $ en ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement d’une somme de 202 149 $ au Fonds d’aide au développement du milieu et les taux de ristournes, tels qu’ils ont été présentés le 28 mars 2023.

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

1 743 289 $

202 149 $
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

1 541 140 $
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME PARTICULIERS ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE $
RISTOURNE **VOLUMES**[1]		
Comptes	0,58	196 k$
Épargne et placements		193 k$
Fonds		58 k$
Prêts et marges de crédit		491 k$
RISTOURNE **ASSURANCES**[2]	23 $/1 000 $ de prime	213 k$
RISTOURNE **CARTES DE CRÉDIT**[2]	0,58 $/1 000 $ d'achats nets	109 k$
RISTOURNE **PRODUITS**[2]	Montant de 50 $ [3]	250 k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE[2]	Montant de 23 $/1 000 $ d'honoraires et de commissions	31 k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		**1 541 k$**

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée. [2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. [3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Voici les résultats des votes effectués en différé.

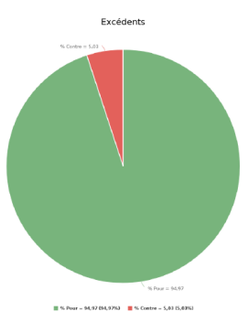

L’ordre du jour étant épuisé, tous les points à l’ordre du jour ayant été discutés, la présidente déclare l’assemblée générale annuelle officiellement levée le 3 avril 2023, à 14 h 30.

Ginette Gagnon-Dumas, présidente

Pascale Sauvé, secrétaire

STATISTIQUES

34 présences, pour un maximum de 29 personnes au même moment en direct de l'assemblée générale.
51 réécoutes entre le 28 mars avril et le 1er avril 2023, à la fermeture des votes. 437 votes.

< 18 ans (%)	0	**40 à 49 ans (%)**	19,78
18 à 24 ans (%)	8,02	**50 à 59 ans (%)**	16,79
25 à 30 ans (%)	8,77	**60 à 71 ans (%)**	16,04
31 à 39 ans (%)	19,78	**72 ans et + (%)**	10,82